

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23/03/2006 - Convocation du 16/03/2006
Compte rendu affiché le : 31/03/2006

Président de séance : M. Paul LAFFLY
Secrétaire de séance : Mlle Sylvie VEYRIER

Ref : CC

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	19
Votants	23

Présents : M. LAFFLY; M. FAURE; M. CHATUT; M. AUROY; M. RODRIGUEZ; M. OLLIVIER; M. MEYER; M. CHRETIN; M. GOSSET; Mme MARMONIER; Mlle VEYRIER; Mme PERRIN; Mme GLATARD; M. GONDELAUD; Mme ZUILI; M. FORGET; M. MACHURAT; Mlle MILLET; M. BELLOT

Absents représentés : Mme GUERIN (pouvoir à Mme GLATARD); Mme DESVIGNES (pouvoir à Mme MARMONIER); Mme WYMANN (pouvoir à M. RODRIGUEZ); Mme BOUHEY (pouvoir à M. GONDELAUD)

Absents excusés : M. POINT; Mme BROSSARD; Mme BERRA; M. FERNANDES

Absents : Mme LABASOR; M. BOUREZG

Objet : Fiscalisation Sigerly

Le Comité du Syndicat Intercommunal de Gestion des Energies de la Région Lyonnaise (Sigerly) a décidé de remplacer la contribution des communes membres par le produit des impôts directs.

L'assiette et le recouvrement de cette recette se font dans les formes prévues par le Code Général des Impôts et conformément à l'article L 2331-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour la commune de Neuville-sur-Saône, la charge financière relative au Syndicat s'élève pour l'année 2006 à 46 868,36 €.

Bien que l'absence de délibération constitue un accord tacite, la Commune souhaite affirmer son accord sur cette fiscalisation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code Général des Impôts,
- **APPROUVE la fiscalisation de la contribution financière au Syndicat Intercommunal de Gestion des Energies de la Région Lyonnaise (Sigerly),**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toute démarche relative à cette décision.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,
NEUVILLE-SUR-SAÔNE,
Le 23 mars 2006
Le Maire,
Paul LAFFLY.



Acte rendu exécutoire après
Dépôt en préfecture le 05/04/2006
Publication ou affichage du 06/04/2006
Paul LAFFLY,
Maire.